

**AVENANT NUMÉRO 2  
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS  
DANS LA RÉGION KATIVIK  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2024**

- ENTRE :**            **L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK,**  
représentée par sa présidente et sa secrétaire  
(ci-après appelé l' « ARK »)
- ET :**                **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**                **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des  
Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable  
des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant  
respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire  
général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le  
secrétaire général associé aux Relations canadiennes  
(ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 29 mars 2019, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE** l'Entente comprend toutes les modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent à nouveau modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de maintenir la prestation des services policiers dans la région Kativik, de prolonger l'Entente jusqu'au 30 septembre 2024 et d'établir le montant des contributions du Canada et du Québec pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025, dans le but de conclure une nouvelle entente sur la prestation de services de police à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024;

**PAR CONSÉQUENT,** les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans le présent avenant.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :  
  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2024
4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente Entente, à :  
25 243 827 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 incluant un montant forfaitaire de 6 436 171 \$;  
21 594 756 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;  
22 188 612 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;

23 526 579 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 727 780 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
 31 846 068 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
 32 721 835 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
 16 810 843 \$ pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025  
 totalisant 173 932 520 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 g) est ajouté à l'Entente :

- g) Pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025 :  
 8 741 638 \$ pour le Canada;  
 8 069 205 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, l'ARK peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que l'ARK propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, l'ARK doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment l'ARK prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Le sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

- 6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2024 sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.
- 6.10.2 Toutefois, si avant le 30 septembre 2024 les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 30 septembre 2025 les dispositions de la présente entente seront échues.

8. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : ajout des six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025.

9. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

10. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

11. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

12. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR L'ARK,

  
LA PRÉSIDENTE

2024-03-22  
signé le

et

  
LA SECRÉTAIRE

Mardi 22, 2024  
signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

**Walraven, Adrian** Digitally signed by Walraven, Adrian  
Date: 2024.03.25 15:44:18 -04'00'

LE DIRECTEUR GENERAL  
SECTEUR DES AFFAIRES AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**

\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	8 741 638,00 \$
Gouvernement du Québec	8 069 205,00 \$
Sous-total – En espèce	16 810 843,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			<b>Total</b>
	<b>Financement de Sécurité publique Canada</b>	<b>Financement du Gouvernement du Québec</b>	<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Assurance	14 172,00 \$	13 081,00 \$		27 253,00 \$
Coûts des installations policières	763 996,00 \$	705 228,00 \$		1 469 224,00 \$
Dépenses administratives	573 735,00 \$	529 602,00 \$		1 103 337,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	555 431,00 \$	512 706,00 \$		1 068 137,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	132 649,00 \$	122 445,00 \$		255 094,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	814 260,00 \$	751 624,00 \$		1 565 884,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	120 794,00 \$	111 502,00 \$		232 296,00 \$
Équipement policier	112 986,00 \$	104 294,00 \$		217 280,00 \$
Formation et recrutement	126 521,00 \$	116 789,00 \$		243 310,00 \$
Frais juridiques	60 700,00 \$	56 030,00 \$		116 730,00 \$
Honoraires professionnels	60 952,00 \$	56 264,00 \$		117 216,00 \$
Salaires et avantages sociaux	4 520 933,00 \$	4 173 170,00 \$		8 694 103,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	671 435,00 \$	619 787,00 \$		1 291 222,00 \$
Voyages en régions éloignées	213 074,00 \$	196 683,00 \$		409 757,00 \$
Sous-total – En espèce	8 741 638,00 \$	8 069 205,00 \$	0,00 \$	16 810 843,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>8 741 638,00 \$</b>	<b>8 069 205,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>

ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des Flux de Trésorerie																			
Légende du dossier (numéro de projet, région... autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type de Financement			Exercice Financier		
REV004		Revenu central Trimestre 1 / Période 1		Revenu délégué Trimestre 2 / Période 2		Revenu durable Trimestre 3 / Période 3		Revenu durable Trimestre 4 / Période 4		Fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent			TOTAL Exercice Financier						
Revenu de Financement		Total Financement	Revenu prévu	Revenu effectif	Différence	Revenu prévu	Revenu effectif	Différence	Revenu prévu	Revenu effectif	Différence	Revenu prévu	Revenu effectif	Différence	Revenu prévu	Revenu effectif	Différence	Total des flux de Trésorerie	
Financement de Sécurité publique Kativik		0.00	5.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autre financement public (prêt/taux de rendement)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Autres sources de financement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total des fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent		0.00	na	0.00	na	na	0.00	na	na	0.00	na	na	0.00	na	na	na	na	0.00	
Financement total avant Trésorerie		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
<p>Opérations Courantes Trimestre 1 / Période 1</p> <p>Opérations Courantes Trimestre 2 / Période 2</p> <p>Opérations Courantes Trimestre 3 / Période 3</p> <p>Opérations Courantes Trimestre 4 / Période 4</p> <p>Fonds non décaissés approuvés de l'exercice précédent</p> <p>Opérations Courantes</p> <p>Total Exercice Financier</p>																			
Pertes budgétaires des dépenses liées qu'entraînent dans les modalités		Total Financement	Revenu	Opération réelle	Différence	Revenu	Opération réelle	Différence	Revenu	Opération réelle	Différence	Revenu	Opération réelle	Différence	Revenu	Opération réelle	Différence	Total des flux de Trésorerie	
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,... autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme				Type du Financement		
0	0	0				Contribution		
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulé à ce jour		Solde
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature :						Date:		
(Nom en lettres moulées et signature)								
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature :						Date:		
(Nom en lettres moulées et signature)								
<b>Notes:</b>								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifié et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								

**AVENANT NUMÉRO 2  
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS  
DANS LA RÉGION KATIVIK  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2024**

- ENTRE :**                    **L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK,**  
représentée par sa présidente et sa secrétaire  
(ci-après appelé l' « ARK »)
- ET :**                         **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique et Protection civile  
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :**                         **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**  
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable des  
Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre responsable  
des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant  
respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire  
général associé aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le  
secrétaire général associé aux Relations canadiennes  
(ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** les Parties ont conclu, le 29 mars 2019, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024 (ci-après appelée l'« Entente »);

**ATTENDU QUE** l'Entente comprend toutes les modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

**ATTENDU QUE** les Parties souhaitent à nouveau modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de maintenir la prestation des services policiers dans la région Kativik, de prolonger l'Entente jusqu'au 30 septembre 2024 et d'établir le montant des contributions du Canada et du Québec pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025, dans le but de conclure une nouvelle entente sur la prestation de services de police à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024;

**PAR CONSÉQUENT,** les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans le présent avenant.
3. Le titre de l'Entente est remplacé par le suivant :  
  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2024
4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :
  - b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente Entente, à :  
25 243 827 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 incluant un montant forfaitaire de 6 436 171 \$;  
21 594 756 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;  
22 188 612 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;

23 526 579 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 727 780 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19;  
 31 846 068 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;  
 32 721 835 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;  
 16 810 843 \$ pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025  
 totalisant 173 932 520 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

5. Le sous-paragraphe 4.2.2 g) est ajouté à l'Entente :

- g) Pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025 :  
 8 741 638 \$ pour le Canada;  
 8 069 205 \$ pour le Québec.

6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :

4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :

- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, l'ARK peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19, à condition que le financement ait été avancé et que l'ARK propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, l'ARK doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
- b) L'avis doit décrire comment l'ARK prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
- c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.

7. Le sous-article 6.10 est remplacé par le suivant :

#### 6.10 DURÉE DE L'ENTENTE

6.10.1 La présente entente entre en vigueur à la date de la signature par toutes les parties et couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2024 sauf si elle est résiliée en conformité avec les modalités prévues au sous-article 6.6.

6.10.2 Toutefois, si avant le 30 septembre 2024 les parties conviennent expressément, par avis écrit envoyé aux autres parties, de maintenir les dispositions de la présente entente, ces dernières, à l'exception des articles portant sur le financement énoncé à la Partie IV, demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente sur la prestation des services policiers soit conclue. Cependant, si une telle entente n'a pas été conclue avant le 30 septembre 2025 les dispositions de la présente entente seront échues.

8. L'Annexe A de l'Entente est modifiée comme suit et jointe au présent avenant : ajout des six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025.

9. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.

10. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.

11. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.

12. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

**EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :**

**POUR L'ARK,**

\_\_\_\_\_  
LA PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
signé le

et

\_\_\_\_\_  
LA SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**

\_\_\_\_\_  
LE DIRECTEUR GENERAL  
SECTEUR DES AFFAIRES AUTOCHTONES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



\_\_\_\_\_  
LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

\_\_\_\_\_  
2024-03-27

signé le

et



\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

\_\_\_\_\_  
2024-03-28

signé le

et

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

\_\_\_\_\_  
signé le

**POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**



LE SOUS-MINISTRE  
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-03-27

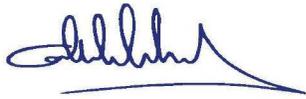
signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS  
ET LES INUIT

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ  
AUX RELATIONS CANADIENNES

2024-03-28

signé le

**Annexe A**  
**Budget du corps de police**

**Revenus pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik

<b>Financement gouvernemental</b>	<b>Montant</b>
Sécurité publique Canada	8 741 638,00 \$
Gouvernement du Québec	8 069 205,00 \$
Sous-total – En espèce	16 810 843,00 \$
<b>Total du financement gouvernemental</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>
<b>Financement non gouvernemental et autres</b>	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
<b>Total du financement non gouvernemental et autres</b>	<b>0,00 \$</b>
<b>Total des revenus :</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>

**Dépenses admissibles pour les six (6) premiers mois de l'exercice financier 2024-2025**  
Entente sur la prestation des services policiers dans la région Kativik

<b>Dépenses admissibles détaillées par catégorie</b>	<b>Dépenses admissibles</b>			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	14 172,00 \$	13 081,00 \$		27 253,00 \$
Coûts des installations policières	763 996,00 \$	705 228,00 \$		1 469 224,00 \$
Dépenses administratives	573 735,00 \$	529 602,00 \$		1 103 337,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	555 431,00 \$	512 706,00 \$		1 068 137,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	132 649,00 \$	122 445,00 \$		255 094,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	814 260,00 \$	751 624,00 \$		1 565 884,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	120 794,00 \$	111 502,00 \$		232 296,00 \$
Équipement policier	112 986,00 \$	104 294,00 \$		217 280,00 \$
Formation et recrutement	126 521,00 \$	116 789,00 \$		243 310,00 \$
Frais juridiques	60 700,00 \$	56 030,00 \$		116 730,00 \$
Honoraires professionnels	60 952,00 \$	56 264,00 \$		117 216,00 \$
Salaires et avantages sociaux	4 520 933,00 \$	4 173 170,00 \$		8 694 103,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	671 435,00 \$	619 787,00 \$		1 291 222,00 \$
Voyages en régions éloignées	213 074,00 \$	196 683,00 \$		409 757,00 \$
Sous-total – En espèce	8 741 638,00 \$	8 069 205,00 \$	0,00 \$	16 810 843,00 \$
<b>Dépenses totales :</b>	<b>8 741 638,00 \$</b>	<b>8 069 205,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>16 810 843,00 \$</b>

## ANNEXE D ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie																			
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)		Nom du Bénéficiaire						Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier		
REVENUS		Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Contribution			Total Exercice Financier Cumul		
		Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Revenu prévis		Total Revenu réels		Solde restant du Financement										
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenu prévis	Total Revenu réels	Solde restant du Financement
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00
<b>Financement total sous l'Entente</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
																	% Cumul approuvée par SP		n/a
																	% Cumul réel de SP		n/a
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier		
		Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement
		0.00		0.00			0.00			0.00			0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total Dépenses</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Commentaires:																			
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>									<b>Attestation de l'agent de programme</b>										
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.									J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.										
Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX																			
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									Date:										
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)									Date:										
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																			

**ANNEXE D  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde	
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé</b>								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)							<b>Date:</b>	
<b>Attestation de l'agent de programme</b>								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
<b>Signature :</b> (Nom en lettres moulées et signature)							<b>Date:</b>	
<b>Notes:</b> * Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								